

# Retrait du CPE !

*Le Contrat première embauche (CPE) constitue une attaque frontale contre le droit du travail : les jeunes, déjà précarisés pour entrer dans le monde du travail, vont l'être encore plus.*

## **Qui peut croire que cette mesure est susceptible de s'attaquer au chômage des jeunes ?**

Elle ne vise qu'à permettre au patronat d'avoir des salariés licenciables sans aucun motif pendant deux ans. Cette mesure discriminatoire est un nouveau coup porté au Contrat à durée indéterminé (CDI) dont le gouvernement a annoncé par ailleurs la « réforme globale ».

Mais les jeunes ne sont pas les seules victimes du plan gouvernemental. Un contrat à durée déterminée (CDD) de 18 mois, renouvelable une fois, va être mis en oeuvre pour les plus de 57 ans. Ce CDD senior vide, de fait, le CDD de son contenu. Plus de précarité pour les jeunes, et moins de stabilité pour les salariés âgés, telle est l'orientation du gouvernement. Elle vise à retarder l'âge de départ à la retraite, notamment en allégeant les conditions du cumul emploi/retraite, alors même que toutes les études indiquent une détérioration importante des conditions de travail qui touchent en particulier les travailleurs âgés.

De nouveaux cadeaux financiers aux entreprises accompagnent ces mesures : franchise de cotisations sociales à hauteur de 360 euros pour la rémunération des stagiaires, exonération de cotisations sociales patronales pendant trois ans pour les jeunes de moins de 26 ans au chômage depuis plus de six mois. L'allègement des cotisations patronales sur les heures supplémentaires est par ailleurs annoncé.

Les mesures gouvernementales constituent une étape de plus dans la déréglementation du droit du travail. Son objectif est clair, il s'agit, petit à petit, d'arriver à détricoter toutes les garanties que les salariés avaient réussies à faire inscrire dans le code du travail.

La majorité de la population rejette la plus grande précarité que le gouvernement propose aux moins de 26 ans avec le CPE mais elle a aussi compris que c'est le droit du travail que le gouvernement est en train de démanteler morceau après morceau sous le regard pressé du MEDEF. Ce sont des centaines de milliers de manifestants qui sont descendus dans la rue le 7 février pour exiger le retrait du CPE.

## **C'est le droit du travail qui est en jeu contre les emplois et les salariés kleenex.**

Dominique de Villepin a essayé de faire croire à la préservation d'un modèle social et qu'il se battait pour l'emploi.

Comment les salariés, les précaires, les chômeurs pourraient penser que ce gouvernement se préoccupe de leur avenir quand le seul bénéficiaire des mesures gouvernementales est le patronat et que l'Etat employeur supprime des milliers d'emplois ?

Cette mesure, contrairement à ce que dit Villepin, ne vise pas à réduire le chômage

Le frein à l'embauche ne se situe pas dans le contenu du contrat de travail : les entreprises embauchent quand elles en ont besoin !

Le CPE constitue un effet d'aubaine au détriment d'autres contrats de travail.

Si on leur propose des salariés jetables, sur qui pendant deux ans, le chantage quotidien s'exercera, les patrons ne peuvent que s'en satisfaire !

**Il y a donc urgence à bloquer le CPE et à exiger la remise en cause du CNE (Contrat nouvelle embauche décidé par ordonnance durant l'été 2005 qui concernait les seules entreprises de moins de 20 salariés).**

**Déclaration des organisations étudiante et lycéenne et des organisations syndicales de salariés : Unef, Unl, Cfdt, Cgt, Cgt-fo, Cftc, Fsu, Unsa**

Les manifestations unitaires du 7 février ont constitué une première étape importante.

Les organisations syndicales réaffirment leur volonté commune de poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait pur et simple du CPE.

Ce contrat constitue une discrimination forte à l'égard de la jeunesse qu'il condamne à la précarité.

Se rajoutant au Contrat Nouvelles Embauches à destination des salariés de toutes générations dans les entreprises de moins de 20 salariés, il annonce une fragilisation du contrat de travail de tous les salariés.

Le gouvernement confirme sa volonté de passer en force.

Il donne des raisons supplémentaires pour développer les mobilisations.

Les organisations syndicales mettront tout en oeuvre localement pour la réussite des actions décidées par les organisations de jeunes.

Les premières d'entre elles sont fixées pour les 14 et 16 février.

**Elles décident d'une grande journée nationale de mobilisation des jeunes et des salariés le 7 mars**, elles appellent leurs structures locales à organiser des manifestations communes.

**Les organisations Union Syndicale Solidaires, Confédération Etudiante, Sud Etudiant, et Fidl également présentes à la réunion s'associent à cet appel.**

Vendredi 10 février 2006

**Passage en force**

Après les ordonnances d'août 2005, imposant la mise en place du Contrat Nouvelles Embauches (CNE), le gouvernement réitère son passage en force avec le Contrat Première Embauche (CPE). Au lendemain de la mobilisation du 7 février, rassemblant dans la rue la jeunesse et les salariés, le gouvernement fait voter de nuit l'adoption du CPE par quelques députés égarés. Puis, trouvant les débats trop longs sur l'ensemble de la loi dite "égalité des chances", il utilise le 49-3, procédure d'urgence évitant le vote.

**Le 7 mars : une action décisive**

Le vote d'une loi, ne présume pas forcément de son application et surtout quand la pression de la rue est très importante.

**CPE**



**Bienvenue dans le nouveau modèle social !**

**Le 7 mars,  
contre la précarité, le CNE et le CPE  
Toutes et tous massivement dans la rue !  
manifestation à 14 h 30 place du théâtre Caen  
Un préavis de grève a été déposé à la CPAM**

Caen, le 20 février 2006.